



# CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION.

Année scolaire 2010-2011

Thème : La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy.

Durée de l'épreuve : 2H

Niveau: Collège

Les élèves ont le choix entre une rédaction ou une étude de documents suivie d'un paragraphe argumenté.

N.B : Les élèves devront traiter l'un ou l'autre des sujets suivants

Sujet N°2 : La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy.

PROCLAMATION

viernande a été attaqué à Bordeaux par des personnes non-milits endant l'exercice de son service ) cause de cet acte d'hostilité contra la sureté de l'Armée d'Occu

Sujet Nº1:

Vous avez 18 ans et appartenez à un réseau de Résistance. Votre chef de réseau vous ordonne de rejoindre la gare la plus proche afin de prendre possession d'un paquet, retrouver 3 camarades de combat et porter une lettre à l'épicière du quartier. Vous commencez à remplir votre mission, mais alors que vous retrouvez vos camarades, deux miliciens vous prennent par le bras et vous demandent de les suivre...

En vous appuyant sur vos connaissances, sur des témoignages de résistants que vous avez pu rencontrer ou sur vos lectures, vous retracerez sous la forme d'une rédaction d'au moins 2/3 pages la suite de cette histoire.

es yeux bandés, à l'Instigation de Charles Nancel-Pénard. Ce dernier, dont l'autorité morale est table tant dans les milieux médicaux qu'auprès de ses camarades communistes, a été arrêté de nou de le centrale élection de Pesses.

rés l'explosion de la centrale électrique de Pessec.

Dans la nuit qui précède l'exécution, conscient du retentissement probable que sa mort aura dans la poulation, le prétet Pierre-Alype tente une démarche en demandant à Nancel-Pénard de renier ses idées pour

voir la vie sauve. Ce dernier lui répond « Mais, Monsieur le Préfet, il vous raut 50 otages. Si je signe demain ous n'en aurez que 49 » ; « Qu'importe, répond le préfet, on prendra celui qui viendra après vous sur la liste ». ancel-Pénard rétorque « Eh bien, Monsieur la Préfet, si je n'avais pas d'autre raison de refuser ce marché, en

L'aumonier de l'hôpital Saint-André, désigné pour accompagner tous les tusilles, rair le remoignage uivant : « Le docteur Nancel-Pénard a été admirable. Il a réconforté totalement les jeunes gens désorientés evant le poteau d'exécution, leur a fait chanter la Marseillaise et, refusant d'avoir les yeux bandés, a déclaré : le veux voir l'ennemi en face ».

Comprende la Résistance en Anuitaine Sceren, CRDP Bordeaux, 2010.

# Sujet N°2 : La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy.

# Document 1:





# Retranscription:

#### **PROCLAMATION**

Au cours de la nuit du 19 au 20 janvier 1941, un membre de l'Armée Allemande a été attaqué à Bordeaux par des personnes non-militaires pendant l'exercice de son service.

A cause de cet acte d'hostilité contre la sureté de l'Armée d'Occupation Allemande, l'impose à la ville de Bordeaux une amende de

# 100.000 RM = 2.000.000 Frs

CETTE SOMME EST PAYABLE DE SUITE ET DOIT ETRE PRODUITE par la POPULATION TOUTE ENTIERE En outre un montant de

# 200.000 RM = 4.000.000 Frs

A produire de la même manière doit être déposé comme garantie par la ville de Bordeaux, somme qui en cas de récidive échoira au profit du Reich. D'autre part, si pareil fait venait à se reproduire, je me verrais dans l'obligation de prendre des mesures encore plus sévères. Bordeaux le 24 janvier 1941

Chef de l'administration militaire d'occupation de Bordeaux

VON FABER DU FAUR.

Source: Dominique Lormier, Bordeaux brûle-t-il? Les dossiers d'Aquitaine, Bordeaux, 1998.

#### Document 2 : Les otages de Souge :

L'assassinat de Reimers à Bordeaux, qui survient le lendemain de celui de Nantes, incite les Allemands à mettre en pratique leur stratégie des otages décidée par Hitler. Cinquante d'entre eux doivent être fusillés sous 48 heures en représailles du meurtre de Reimers et 50 autres si les auteurs de l'attentat ne sont pas retrouvés. Tels sont les ordres des autorités allemandes, énoncés dans ce qui est parfois appelé le « code des otages » : pour chaque officier abattu, Hitler exige que 100 otages soient abattus (...).

Deux jours après, la liste des fusillés étant établie, les gendarmes viennent chercher les malheureux otages. Georges Durou, qui a été arrêté en février 1940 à l'âge de seize ans, fait partie des internés de la baraque numéro 6 (...)

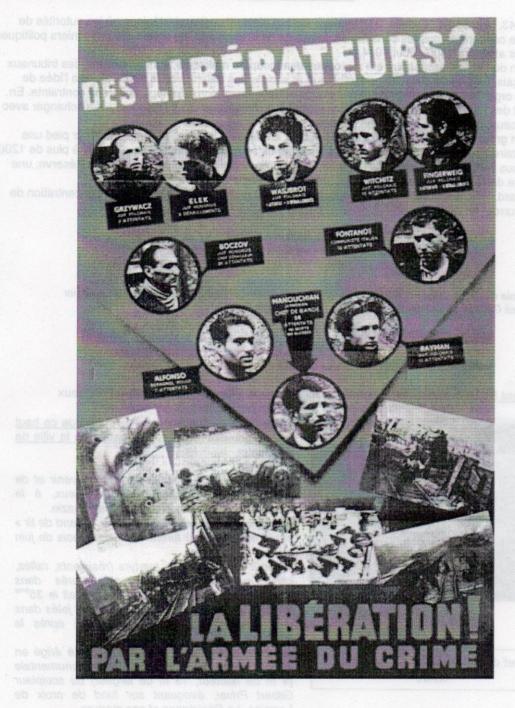
En cette matinée du 24 octobre 1941, transférés de Mérignac à la lande de Souge où les Allemands ont implanté un lieu d'exécution, 50 otages sont fusillés, la plupart en chantant la Marseillaise et en ayant refusé d'avoir les yeux bandés, à l'instigation de Charles Nancel-Pénard. Ce dernier, dont l'autorité morale est incontestable tant dans les milieux médicaux qu'auprès de ses camarades communistes, a été arrêté de nouveau après l'explosion de la centrale électrique de Pessac.

Dans la nuit qui précède l'exécution, conscient du retentissement probable que sa mort aura dans la population, le préfet Pierre-Alype tente une démarche en demandant à Nancel-Pénard de renier ses idées pour avoir la vie sauve. Ce dernier lui répond « Mais, Monsieur le Préfet, il vous faut 50 otages. Si je signe demain vous n'en aurez que 49 » ; « Qu'importe, répond le préfet, on prendra celui qui viendra après vous sur la liste ». Nancel-Pénard rétorque « Eh bien, Monsieur le Préfet, si je n'avais pas d'autre raison de refuser ce marché, en voici une »

L'aumônier de l'hôpital Saint-André, désigné pour accompagner tous les fusillés, fait le témoignage suivant : « Le docteur Nancel-Pénard a été admirable. Il a réconforté totalement les jeunes gens désorientés devant le poteau d'exécution, leur a fait chanter la Marseillaise et, refusant d'avoir les yeux bandés, a déclaré : « Je veux voir l'ennemi en face ».

Source : Comprendre la Résistance en Aquitaine, Sceren, CRDP Bordeaux, 2010.

# Document 3 : Affiche placardée février 1944 par l'Etat français dite « affiche rouge »



<u> 2ocument ⊈</u>

#### Document 4:

## La Centrale d'Eysses

En octobre 1943, la prison d'Eysses, à Villeneuve sur Lot, devient un lieu stratégique où les autorités de Vichy décident de concentrer tous les condamnés politiques de la zone sud. Le chiffre des prisonniers politiques détenus à Eysses atteindra 1400 début 1944.

Dans cette prison du Lot et Garonne ont été regroupés beaucoup de résistants, condamnés par des tribunaux d'exception français. La grande diversité géographique et sociale des détenus cède vite la place à l'idée de communauté. Ils organisent à l'intérieur de la prison une société vivant normalement, malgré la contrainte. En 1943, ils écrivent des journaux clandestins, et parviennent à communiquer avec l'extérieur, et à échanger avec des résistants locaux, par le biais de certains gardiens.

Ils vont former un groupe soudé et efficace de résistance « le Bataillon d' Eysses » en mettant sur pied une organisation militaire structurée. Le 12 février 1944 les détenus se révoltent, tentent de s'évader à plus de 1200, un cas unique sous l'occupation. La révolte est durement réprimée par les Groupes Mobiles de Réserve, une cour martiale juge dans la prison, douze hommes sont immédiatement fusillés.

Trois mois plus tard, les SS procèdent à la déportation des 1200 résistants, vers le camp de concentration de Dachau. 400 mourront en déportation.

« Le bataillon d ' Eysses »
Association pour la mémoire des résistants d''Eysses

Source : « Centrale d'Eysses, douze fusillés pour la République » par Corinne Jaladieu et Michel Lautissier Edité par le Conseil Général du Lot- et- Garonne, IMP Graphic, Juillet 2004

Document 5 : La mémoire de la répression en Dordogne - Le Mur des Fusillés à Périgueux



Chef de la Résistance AS Dordogne centre

Texte de la plaque apposée à l'entrée de ce haut lieu du souvenir et de recueillement de la ville de Périgueux.

« Cet espace est un haut lieu du souvenir et de recueillement de la ville de Périgueux, à la mémoire de 45 victimes de la barbarie nazie. Laissé symboliquement en l'état, le « stand de tir » est le lieu exact où furent fusillés du mois de juin

17 août 1944 tous ces martyrs (résistants, raflés, juifs) auparavant détenus et torturés dans l'ancienne caserne Daumesnil qui abritait le 35<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie. Leurs corps furent jetés dans une fosse commune, puis exhumés après la libération.

sur l'emplacement de cette fosse a été érigé en 1954 le « mur des fusillés », œuvre monumentale (4 m de hauteur, 13 m de largeur) du sculpteur Gilbert Privat, évoquant sur fond de croix de Lorraine, La Résistance et ses martyrs.

Chaque 19 août, date anniversaire de la libération de Périgueux, un hommage solennel est rendu ici à ceux « qui n'ont pas voulu se rendre, ceux qui n'ont pas voulu se vendre. ».

En leur mémoire, veuillez respecter ces lieux et observer un instant de recueillement. »

# Questions sur les documents:

# Document 1:

- Présentez le document 1 (nature, date, auteur, destinataires).
- 2. Comment nomme t-on les méthodes adoptées par les Allemands ?

# Document 2:

- 1. Quelles formes de répression, les Allemands utilisent-ils à Souge ?
- 2. Que reproche t-on aux personnes détenues ?
- 3. Comment pourriez-vous qualifier l'attitude du docteur Charles Nancel-Pénard et quelles valeurs son comportement illustre t-il ?
- 4. Comment se manifeste la collaboration des autorités de Vichy dans l'attitude du préfet de la Gironde ?

# Document 3:

- 1. Qui est à l'origine de cette affiche de propagande ?
- 2. Qui sont les victimes de la répression ?

## Document 4:

- 1. Quelles sont les deux catégories de détenus et d'où viennent-ils ?
- 2. Comment vont-ils s'organiser au sein de la prison ?
- 3. Qui réprime les détenus ? Quel sort ont-ils subi ?

# Paragraphe argumenté:

Dans un paragraphe argumenté d'une trentaine de lignes, à l'aide de vos connaissances et des réponses aux questions, vous présenterez successivement :

- Les méthodes employées par les autorités d'occupation et par le régime de Vichy pour mener la répression, à l'égard de la Résistance.
- Les victimes de cette répression et les valeurs qu'ils défendaient.
- Le sort qui leur a été réservé.